

nationale. Le succès en question va-t-il finir par nuire à Toronto dont la prospérité attire les sans-emploi de tous les coins du pays et de toutes les régions du monde où des gens considèrent l'immigration comme la seule façon d'assurer un meilleur avenir à leurs enfants?

• (1030)

En effet, les aéroports sont congestionnés, le réseau routier est engorgé aux heures de pointe et le taux d'inoccupation des appartements est tombé à 0,5 p. 100. Les tensions sont telles que certains se droguent pour s'évader. Paradoxalement, les richesses des villes et des terres fertiles sont fort rares dans les régions et surtout du nord où les mineurs et les bûcherons ont extrait les richesses qui ont largement soutenu, au début, la prospérité du sud.

Il est très bien de construire un opéra et un stade couvert pour souligner la prospérité de l'Ontario. Cependant, le gouvernement dont dépend l'avenir de cette province a le devoir de s'attaquer aux problèmes qui menacent de gâcher ce succès.

Le rôle que le gouvernement du Canada doit jouer pour réduire les difficultés de ma province est considérable. Le bien-être et la prospérité du Canada en général dépendent largement du succès de l'Ontario, et on vient de confier pour quatre autres années au gouvernement progressiste conservateur la mission de protéger cette prospérité.

Un ancien premier ministre, M. Pierre Trudeau, avait l'habitude de rappeler aux Canadiens, quand ils critiquaient ses politiques, qu'ils n'avaient pas d'autre moyen de les changer que de voter contre lui aux élections suivantes. Je ne pense pas que le bulletin de vote soit le seul moyen d'exprimer efficacement son désaccord ni qu'aucun de mes collègues ne défendrait cette thèse. Au contraire, au cours de leur premier mandat, le plus fort jamais donné à un gouvernement de notre pays, les progressistes conservateurs ont montré qu'ils étaient prêts à tenir compte des réactions des gens aux initiatives du gouvernement.

N'est-ce pas le cas du libre-échange avec les États-Unis que nous ne préconisons pas en 1984, mais qui s'est révélé la meilleure solution lorsque notre bon voisin du sud est devenu protectionniste en 1985? C'est cette année-là, honorables sénateurs, que le Sénat a choisi de participer au comité parlementaire mixte qui a tenu des audiences publiques sur le libre-échange d'un bout à l'autre du pays. De Halifax à Vancouver, sous la présidence de M. Tom Hockin et des sénateurs Flynn et Simard, nous avons entendu les mémoires présentés par des hommes d'affaires, des syndiqués et des représentants des consommateurs. Nous sommes rentrés à Ottawa, après un été passionnant de discussions sur le sujet, et nous avons rédigé notre rapport au Parlement. Nous avons recommandé fortement que le premier ministre prenne immédiatement les mesures qui mèneraient à un traité sur la libéralisation des échanges entre les États-Unis et le Canada. Les membres libéraux et conservateurs du comité ont signé ce rapport. Lorsque le traité a été conclu, il a été renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et, au bout de six mois, le président de ce comité, le sénateur van Roggen, a décrit l'accord comme salutaire dans un article publié dans le *Financial Post*.

L'opposition, avec l'aide des sénateurs libéraux, a vu à ce que la question du libre-échange ne soit pas réglée avant le déclenchement des élections. C'était là une utilisation abusive

[Le sénateur Doyle.]

des pouvoirs du Sénat. C'est du moins mon avis et celui de nombreux Canadiens dont nous entendrons encore parler lorsque l'Accord du lac Meech aura été ratifié et que la question de la réforme du Sénat figurera à l'ordre du jour de la conférence des premiers ministres, comme ce sera certainement le cas pendant ce nouveau mandat.

Mais, entre temps, le libre-échange a été le sujet le plus discuté au cours de la campagne électorale de 1988. Pourtant, cette élection n'était pas un référendum; en fin de compte, il s'agissait de choisir le parti qui était le plus apte à administrer le Canada pendant les quatre prochaines années. Les réalisations du parti conservateur à cet égard au cours des quatre dernières années, comme l'opposition ne cessait de nous le rappeler, ont également joué énormément dans le choix fait par les Canadiens.

Comme un grand nombre de mes collègues des deux côtés de la Chambre qui se sont occupés de la campagne peuvent l'attester, on a posé des questions sur de nombreux sujets qui pourtant n'étaient jamais étrangers au libre-échange.

J'ai eu l'honneur de prendre la parole à plusieurs assemblées électorales en Ontario, y compris celles qui avaient lieu dans les résidences pour personnes âgées. Lors d'une réunion, on m'a présenté comme un «vrai sénateur en chair et en os». Je dois vous dire, honorables sénateurs, comme je l'ai dit à cet auditoire, que cette description était un compliment qui aurait eu l'heur de plaire à n'importe quel membre de notre assemblée. On supposait qu'un sénateur est «vrai» et qu'il n'est pas coupé de la réalité concrète. Que pourrait-on demander de plus?

Au cours de la même réunion, une femme dans un fauteuil roulant, au visage imposant et à la voix ferme, nous a dit qu'elle était fatiguée d'entendre toutes ces balivernes au sujet des pensionnaires des foyers qui vivent dans la crainte de perdre leurs pensions et leur régime d'assurance-maladie. «Je m'inquiéterais, a-t-elle dit, si je pensais qu'il y a du vrai dans cela, mais ce qui m'inquiète vraiment, c'est ce qui va arriver à mes petits-enfants, et personne n'en parle!». Je n'aurais pas dû m'étonner. Les personnes âgées que je connais ne sont pas égoïstes; elles souhaitent que les générations qui les suivent échappent aux difficultés qu'elles ont elles-mêmes connues et puissent saisir des occasions qui ne leur ont pas été offertes. La femme qui parlait ainsi pouvait accepter le libre-échange et des avantages qui pourraient ne pas se concrétiser entièrement avant dix ans. Elle pouvait accepter cela en votant pour un candidat qui semblait le plus en mesure, par ses réalisations et par son attitude, à administrer le pays avec prudence. Les questions d'une aussi grande importance ne peuvent se trancher par référendum.

Je me suis souvenu, honorables sénateurs, d'un passage du rapport présenté par la commission que M. Trudeau avait chargée d'examiner la situation économique au Canada. Les sénateurs se rappelleront que cette commission était présidée par M. Donald Macdonald, l'ancien ministre des Finances qui nous disait, il y a trois ans:

Les barrières tarifaires semblent à première vue offrir une certaine sécurité dans un environnement incertain. Il nous faut reconnaître, toutefois, qu'elles constituent un aveu évident de faiblesse. Tant que ces barrières ne seront pas